



VILLE DE
MALARTIC

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
DM-03-2018**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Malartic, qu'il y aura une séance du conseil municipal mardi, le **29 mai 2018**, à **19 h**, à la salle du conseil, située au 901, rue Royale, à Malartic.

Au cours de cette séance, le conseil municipal va statuer sur une demande de dérogation mineure de monsieur Ronald Boucher, relativement à l'immeuble situé au 1490, avenue du Docteur-Brousseau, Malartic (# 3 000 143 du cadastre du Québec) afin d'autoriser comme étant conforme :

- Une distance d'un mètre entre deux bâtiments secondaires détachés.

Dans l'éventualité où le conseil municipal accepte la présente demande de dérogation mineure, le tout sera dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Tout intéressé peut se faire entendre devant le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ à Malartic, ce 2 mai 2018.

M^e Kathy Gauthier
Greffière